

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 20 novembre 2017



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. ROZOY

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - M. MARTIN (pouvoir M. DECOMBARD) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - Mme FERRIERE (pouvoir MME MARTIN-GENDRE) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR) - Mme VOISIN-VAIRELLES (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Gymnases Masingue et des Bourroches - Rénovation de l'éclairage intérieur – Stade Epirey – rénovation du terrain de football - Demandes de subventions

Monsieur Decombard, au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Les sites sportifs représentent la typologie de bâtiments pour laquelle les coûts d'électricité sont les plus élevés du parc de la Ville de Dijon (27%).

L'étude réalisée sur les sites sportifs a démontré, notamment au regard du temps d'occupation par les utilisateurs et des usages électriques, que ce sont les gymnases qui doivent prioritairement faire l'objet de travaux de rénovation d'éclairage afin d'optimiser les économies d'énergies et les temps de retour sur investissement.

Les coûts estimatifs des travaux de rénovation d'éclairage des 15 gymnases restants (trois d'entre eux ont déjà fait l'objet de travaux en 2016) et les temps de retour bruts de ces investissements ont été chiffrés afin de permettre l'élaboration d'une programmation pluriannuelle de travaux dans 11 de ces 15 gymnases.

L'ordre de priorité a, notamment, été établi au regard des réclamations des usagers, du degré de vétusté des installations d'éclairage et des exigences des normes d'éclairage demandées par les différentes fédérations sportives.

Pour 2017, la collectivité a choisi d'intervenir sur plusieurs sites sportifs dont les gymnases Masingue et Bourroches .

Outre la nette amélioration du confort visuel, le passage en technologie LED, moins consommatrice et plus fiable, permet ainsi de réduire à la fois le niveau de consommation énergétique de l'équipement, mais également les besoins de maintenance (heures de main d'œuvre et fournitures). Les gains énergétiques sont évalués à 43 MWh / an.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 71 632 € HT(gymnase Masingue 32 581€ HT et gymnase Bourroches 39 051€ HT).

Le planning prévisionnel prévoit une durée de réalisation d'une semaine, pour chacun des sites, au cours du dernier trimestre 2017 .

La Ville sollicitera l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement des travaux à réaliser dans chacun des gymnases définis ci-dessus, au taux maximum, notamment auprès du Conseil Départemental de la Côte d'Or, selon le plan de financement détaillé ci-dessous :

| | |
|---|-------------|
| Montant de l'opération : | 71 632 € HT |
| Montant des aides sollicitées auprès du Département : | 25 071 € |
| Autofinancement : | 46 561 € |

Enfin, la Ville s'engage à poursuivre l'entretien des installations sportives ci-dessus mentionnées et à en maintenir leur usage à la pratique sportive pendant 10 ans.

Par ailleurs, par délibération en date du 26 juin 2017, vous avez adopté le programme de travaux à réaliser au stade Epirey dans le cadre de la rénovation du terrain de football et le plan de financement correspondant.

Or, les conditions d'attribution des aides de la Fédération Française de Football Amateur ont évolué et permettent désormais d'obtenir un financement pour le renforcement/l'amélioration d'un terrain en pelouse naturelle.

En conséquence, il est proposé de modifier le plan de financement, qui tient compte des résultats de la consultation des entreprises, comme suit :

Montant de l'opération HT (tranche ferme et tranche optionnelle) : 230 813 €

| | |
|--|--|
| Conseil Départemental : éligible | 21 350 € (35 % de la dépense plafonnée à 61 000 € HT) |
| Conseil Régional : éligible | 20 000 € (20 % de la dépense plafonnée à 20 000 €) |
| Fédération Française de Football amateur : | 63 000 € |
| Autofinancement : | 126 463 € |

Dans la mesure où cet équipement est situé dans un Quartier Prioritaire de la Ville, l'aide apportée au projet par la Fédération Française de Football Amateur sera bonifiée de 10%.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - approuver les projets ci-dessus exposés,
- 2 - arrêter le montant des opérations tel qu'indiqué dans la présente délibération,
- 3 - valider les plans de financement,
- 4 - décider de solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement des opérations, au taux maximum, notamment auprès du Conseil Départemental de la Côte d'Or, de la Région Bourgogne-Franche-Comté et de la Fédération Française de Football Amateur.
- 5 - dire que le financement des opérations sera assuré sur les crédits prévus au budget primitif 2017, et suivants sous réserve de leur inscription,
- 6 - accepter que la Ville s'engage à poursuivre l'entretien des installations sportives ci-dessus mentionnées et à en maintenir leur usage à la pratique sportive pendant 10 ans,
- 7 - approuver la modification du plan de financement, prévu dans la délibération du 26 juin 2017, pour les travaux à réaliser au Stade Epirey dans le cadre de la rénovation du terrain de football,
- 8 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour la bonne application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ